

L'APÔTRE

PUBLICATION MENSUELLE
DE
L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Rédaction et Administration: 103 rue Ste-Anne, Québec

VOLUME III

QUÉBEC, MARS 1922

No 7

A l'ordre du jour

LE suffrage féminin a eu les honneurs de la première page depuis quelques semaines. C'est la question principale dans notre province.

Dès qu'il a été décidé que la question se poserait au parlement, les partisans et les adversaires du féminisme se sont rangés en ligne de bataille et les escarmouches ont commencé.

Est-il bon, est-il sage, est-il opportun de donner le droit de vote aux femmes dans la province de Québec.

Le droit de vote ne comprend pas seulement le privilège de marquer un bulletin le jour du vote et de le jeter dans la boîte; il suppose aussi le droit à l'éligibilité et l'obligation, pour la femme comme pour l'homme, de se tenir au courant des affaires politiques.

Pour tous, une seule chose demeurerait à résoudre: devait-on lancer nos femmes dans la politique provinciale et municipale, comme elles avaient été jetées dans la politique fédérale?

Pour la masse du peuple il n'y a pas d'autre aspect à cette question du féminisme et sur ce point, il n'y a pas de doute sur l'attitude à prendre.

La conduite que nous devons tenir est clairement exprimée dans les trois textes que nous allons citer.

*
* *

Écoutons d'abord les Pères du Concile Plénier de Québec, donc les décrets portent la signature de tous les évêques du pays et ont été approuvés par le Pape:

“ L'Eglise, assurément, n'interdit pas à la femme d'exercer son influence pour le bien, en dehors de sa demeure, ni de prendre sa part légitime dans l'action sociale plus nécessaire aujourd'hui que jamais; mais elle réprouve les théories malsaines, propagées dans ces derniers temps, et dont nous devons travailler à préserver notre pays. Sous le fallacieux prétexte de libérer la femme des servitudes que l'on dit peser sur elle, on veut, tout simplement, l'arracher au foyer dont elle a la garde, et la soustraire aux devoirs sacrés que la nature et la Providence lui imposent. Par une regrettable confusion, qui est le fruit de l'ignorance chez les uns, de la malice chez les autres, on laisse entendre que l'égalité entraîne la similitude des droits, et l'on veut que la femme entre en une ridicule et odieuse rivalité avec l'homme, sur un champ d'action où ni les conditions de la lutte, ni les chances du succès ne sauraient être égales. La mise en pratique de pareilles théories serait funeste à la femme et à la famille, et amènerait à bref délai la déchéance de l'une et la ruine de l'autre.”

*
* *

Devant la poussée féministe, Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie et coadjuteur de Québec, a cru devoir adresser la lettre suivante aux femmes qui travaillent contre le suffrage féminin. C'est un document à relire et à méditer:

“ J'apprends avec plaisir que vous avez pris l'initiative de former un comité de propagande pour faire une campagne contre le suffrage féminin.

“ Permettez-moi de vous féliciter de cette heureuse inspiration qui répond parfaitement aux vues de tout l'épiscopat de la province et qui